

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie@villerspol.fr

ARRETE DU MAIRE *Arrêté de Circulation*

Arrêté n°63 - 2025

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Considérant qu'à la suite des travaux de rénovation d'eau potable de la part de Noréade par la société Lorban et en attendant la réfection de la chaussée par l'entreprise Carrières d'Houdain à HOUDAIN-LEZ-BAVAY.

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier,

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu, le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

VU, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des riverains et limiter les nuisances,

ARRETONS

Article 1 : à compter du 23 octobre 2025, sur la rue des Fonds Paris et la ruelle à Cailloux, les restrictions suivantes prendront effet :

- Route barrée sauf riverains
- Vitesse limitée à 30km/h

Cet arrêté sera abrogé à l'issue des travaux, soit jusqu'au 12 décembre 2025.

Article 2 : L'entreprise Carrières d'Houdain est chargée de la pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier.

Article 3 : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Villers-Pol,

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- Monsieur le conducteur des travaux de l'entreprise Carrières d'Houdain.

Fait à Villers-Pol, le 22 octobre 2025

M le Maire,

Olivier YZANIC

